



CSE réseau France 3 du 23 avril 2020

Liminaire du SNJ

Interpellation de la directrice du réseau régional :

Respectez la déontologie des journalistes et protégez les salariés !

En guise de liminaire, Mme la directrice, nous allons éviter de faire un long réquisitoire, comme celui que vous vous êtes permis de faire lors du dernier CSE à propos d'un tract du SNJ sur des manquements à la déontologie de manière générale...

On ne brûle bien que ce qu'on a adoré... et il y a quelques années maintenant, Madame, vous avez en effet adoré vérifier une information, ce qui, pour le SNJ, est plus qu'une règle, un crédo...

Ce que nous avons fait dans le cas de la publication du site internet d'Occitanie, ce que d'autres professionnels ont fait aussi, en l'occurrence les journalistes de Médiacités. Nous n'avons donc pas besoin de recevoir des leçons de déontologie, qui plus est dans une instance représentative du personnel à propos d'une publication syndicale.

Vérifiez vous-même vos sources et réservez vos conseils à l'encadrement et aux directions régionales qui prennent parfois des libertés avec les règles éthiques les plus élémentaires, comme, par exemple, donner foi aux déclarations d'un directeur d'Ehpad en mal de bonne réputation et d'envoyer une équipe sans protection efficace au sein de cet Ehpad, touché comme bien d'autres de ce groupe par le Covid 19.

Si vous n'étiez pas rattrapée par des veilleurs sur ces deux faits, pourquoi avoir créé un comité éditorial de suivi sur le web et pourquoi un rédacteur en chef reconnaît devant ses journalistes que l'Ehpad de Mougins a menti sur l'autorisation de l'ARS ?

Ces réponses résonnent comme des aveux d'impuissance.

Quand vous visez un tract sur des incohérences éditoriales, prenez bien soin vous aussi de vérifier toutes les infos qui sont sur la table, et pas seulement celles qui émanent de l'encadrement.

Autre question éditoriale d'actualité :

Nous apprenons que dans certaines antennes, comme PACA, on demande à des chefs d'entreprises de nous fournir clé en main des modules économiques en vue du déconfinement avec des ITW et des images tournées par eux-mêmes avec des smartphones, envoyées ensuite à un monteur par wetransfer.

C'est cela votre PCA ? Cela pose quand même un sérieux problème éditorial...

Et puisqu'on parle de sérieux et de respect des règles, parlons maintenant des précautions sanitaires.

...

Que dire sur l'alerte concernant les gels défectueux puisque tout a été écrit, y compris dans la presse ?... Il aura fallu attendre 3 semaines et une injonction de Monsieur l'inspecteur du travail au dernier CSE, pour annoncer enfin leur retrait et reconnaître une défaillance de votre part sur la santé et la sécurité au travail. Et aujourd'hui encore, certaines antennes comme des Bex n'en disposent toujours pas, et le week-end dernier des équipes comme à Marseille ont dû pratiquer les gestes barrières avec des lingettes désinfectantes sans aucune vertu bactéricide.

Et que dire de la situation sanitaire, notamment à France 3 Ile-de-France, où l'on a compté jusqu'à 13 malades, où il a fallu attendre jusqu'à peu pour qu'une partie des mêmes règles de protection soient appliquées : des équipements de protection en nombre suffisant et pour tout le monde, des cloisons en plexiglass dans les salles de montage ? En revanche, toujours pas de binôme de journalistes sur la même vacation avec le même matériel et la même voiture et une application très aléatoire de quatorzaines pour des personnes au contact des malades. Cela ne vous a pas suffi de dépecer cette antenne régionale en l'installant au siège ? Faut-il maintenant que la rédaction restante ne bénéficie même pas des mesures appliquées aux équipes du siège ?

Pour conclure, la co-construction affichée fièrement à vos débuts lors de votre prise de fonction se transforme, en ce qui nous concerne au SNJ, en une forme de défiance. Ce n'est pas en nous invectivant ou en nous taçant que vous parviendrez à renouer un dialogue social respectueux et sincère, que nous souhaitons de notre côté.

Le 23 avril 2020